

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC118

présenté par
Mme Banner, rapporteure

ARTICLE 2

Compéter l'alinéa 7 par les mots :

« , qui pourra s'appuyer notamment sur le service public audiovisuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire dans la loi la contribution du service public audiovisuel à la promotion des métiers du vivant et des formations qui y préparent. Ainsi, le service public de l'audiovisuel participera à une représentation plus réaliste du métier d'agriculteur.